


LE BOIS DES ESCOUDATS

 | THÉMATIQUE : Tourisme de mémoire

PUBLIÉ PAR Tourisme des Causses à l'Aubrac - Bureau de St Geniez d'Olt et d'Aubrac - Aveyron 

DÉPART Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac

DISTANCE 8,7 km


RANDO PÉDESTRE 03h25 - Facile

TRAIL 01h40 - Facile

ALTITUDE

 1011 m

 411 m

 Boucle

 808 m

 -411 m

TYPE(S) PARCOURS

EN IMAGE(S)



Embarquez ce
parcours sur
votre mobile



DESCRIPTION

Départ : Sur la place de Verlac, prenez à l'ouest le chemin goudronné pendant 750 m, panonceaux, Aurelle, (1) Verlaguet. Prenez à l'ouest le chemin de terre marqué Aurelle, 1700 mètres de panoramas époustouflants s'offrent à vous.

(2) Vous déboucherez sur un pré d'une centaine de mètres que vous traverserez .

(3) Nouvelle balise Aurelle, à droite, 600 mètres plats puis descendants jusqu'à un chemin transversal goudronné.

(4) Prenez à gauche, sur environ une centaine mètres puis

(5) prenez à droite un sentier descendant de 1200 m sur Aurelle.

(6) Dans Aurelle, suivez les panonceaux, après 270 m

(7) suivre le chemin tout droit, 300 m plus loin

(9) vous vous trouvez sur la passerelle du ruisseau (boralde) Mandaliou. Le balisage vous oriente à droite au sud et 700 m plus loin, le hameau les Escoudats.

(8) Prenez à 90° à gauche plein Est 400 m de montée, puis 1000 m de " tête dans le ciel, merveilleux de l'Aubrac"!

(9) jusqu'à un carrefour, prenez à droite . Plein sud, panonceau Verlac, après 1700 m retour à Verlac en passant par Verlaguet.



POINT(S) D'INTÉRÊT

KM 4,1
ALTITUDE 838 m
et d'Aubrac

LATITUDE 44.5213
LONGITUDE 2.98859

12130 Saint
Geniez d'Olt



A AURELLE : LE VILLAGE ABANDONNÉ ET SA CHAPELLE



Lieu historique

Situé sur une arrête rocheuse, dans un site exceptionnel, le village d'Aurelle mérite une visite. Au X° s., le château d'Aurelle étendait sa domination sur les 5 communes alentours (Lunet, les Cruzets, St Martin de Montbon, Naves d'Aubrac, Verlac). Cette importante seigneurie, possession de la puissante famille des Canilhac, érigée en baronnie au XIII° s., connaît pendant la guerre de Cent ans, routiers, épidémies et destruction de l'église romane en 1382, sur ordre du seigneur de Canilhac, baron d'Aurelle. La chapelle actuelle est rebâtie l'année suivante dans le style roman et sur un même plan simple : nef unique et chœur droit terminé par un abside semi circulaire, couronnée par un clocher-peigne. La toiture de schiste envahie par la végétation et le four ont été

POURQUOI CHOISIR AURELLE ?

Laissez votre véhicule à la place de Verlac, vous verrez des panoramas. A l'ouest, passez Verlaguet. Suivez "Aurelle", ce chemin de terre à flanc d'Aubrac, en contrebassant la vallée du Lot, à l'horizon les Causses, plus à l'Est l'Aigoual, le mont Lozère...

Laissez-vous éblouir par l'extrême richesse floristique des prés de l'Aubrac, à l'automne par les conjugaisons de bruns de jaunes d'oranges de ses forêts. Centre de l'ancienne terre, le village d'Aurelle était abandonné depuis 1948. Depuis les années 70, quelques "âmes" s'évertuent à sa sauvegarde. Il reste cependant le lieu sanctuaire le plus représentatif du haut Rouergue. Ici même, une civilisation rurale venant du fond des âges disparaît et s'efface de nos mémoires.

INFORMATIONS

PRATIQUES,

Un point d'eau non potable à Aurelle, Abris aux villages d'Aurelle Pensez de vous munir d'un bâton, pour impressionner les vaches en cas d'attitudes hostiles, sans les provoquer toutefois. Équipez-vous de chaussures montantes, de chapeau et de gourdes, de kwaï... Merci de respecter les lieux et la nature. Balisage FFRP



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Impression générée par l'Institut national de l'information géographique et forestière le 14 janvier 2021.

Cet itinéraire est fourni à titre informatif. L'IGN ne certifie pas la fiabilité des informations contenues dans les textes, cartes ou photos de cet itinéraire. Nous vous conseillons de vérifier ces informations avant votre voyage. N'hésitez pas à nous contacter ou à contacter l'auteur pour en savoir plus. Pour plus d'informations sur les données publiées sur ce site, reportez-vous aux Conditions Générales d'Utilisations du site ignrando.fr.